



Comité syndical du 15 décembre 2017

DELIBERATION N° 17-024

Objet : Retrait des pôles de compétitivité Systematic et Cap digital

Le quinze décembre deux mille dix-sept à neuf heures trente, se sont réunis à l'Hôtel du Département sis à Cergy, les délégués désignés par chaque collectivité territoriale adhérente au Syndicat Mixte Ouvert Val d'Oise Numérique sous la présidence de Monsieur Pierre-Édouard EON.

Sont présents :

Date de convocation :	M. Pierre-Édouard EON	Président du Syndicat Val d'Oise Numérique
	M. Arnaud BAZIN	Délégué du Département du Val d'Oise
	M. Gérard SEIMBILLE	Délégué du Département du Val d'Oise
Date d'affichage :	Mme Corinne VASSEUR	Déléguée de la CC Haut Val d'Oise
	M. Jean-Louis DELANNOY	Délégué de la CC Vallée de l'Oise et des 3 forêts
Acte rendu exécutoire :	M. Armand DEDIEU	Délégué de la CC Vexin Centre
	Mme Odette LOZAIC	Déléguée de la CA Plaine Vallée
	M. Jean-Christophe POULET	Délégué de la CA Val Parisis
Publication ou notification :	M. Jean-Pierre DORE	Délégué de la CC Vexin Val de Seine

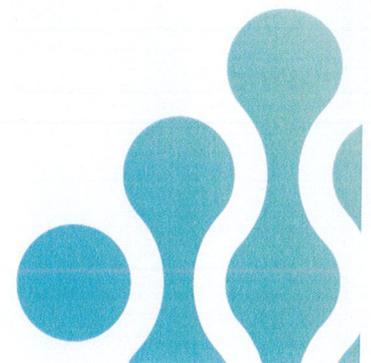
Sont excusés et suppléés :

M. Jacques RENAUD	Délégué de la CC Carnelle Pays de France a été suppléé par Mme Christiane AKNOUCHE
M. Pierre BARROS	Délégué de la CA Roissy-Pays de France a été suppléé par M. Marcel BOYER
M. Jean-Marie PIERRAT	Délégué de la CC Sausseron Impressionnistes a été suppléé par M. Mathieu LAURENT

Ont donné pouvoir :

Mme Michèle BERTHY	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Gérard SEIMBILLE
Mme Djida TECHTACH	Déléguée du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à M. Pierre-Édouard EON
M. Anthony ARCIERO	Délégué du Département du Val d'Oise a donné pouvoir à Mme Corinne VASSEUR

Secrétaire de séance : M. Pierre-Édouard EON



Le Comité syndical,

Vu les L.5721 et L.5722 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral A15-060-SRCT du 30 janvier 2015 portant création du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu les statuts du syndicat Val d'Oise Numérique,
Vu la délibération n°16-013 du 14 mars 2016 portant sur l'adhésion du syndicat aux pôles de compétitivités CAP DIGITAL et SYSTEMATIC,
Vu le rapport n°17-024,

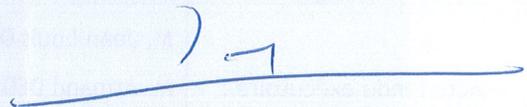
Après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE le retrait de Val d'Oise Numérique des pôles de compétitivité Systematic et Cap digital ;

DIT que cette décision sera notifiée aux pôles de compétitivité Systematic et Cap digital ;

CHARGE le Président d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Président



Monsieur Pierre-Édouard EON

**Syndicat Mixte Ouvert
Val d'Oise Numérique**

